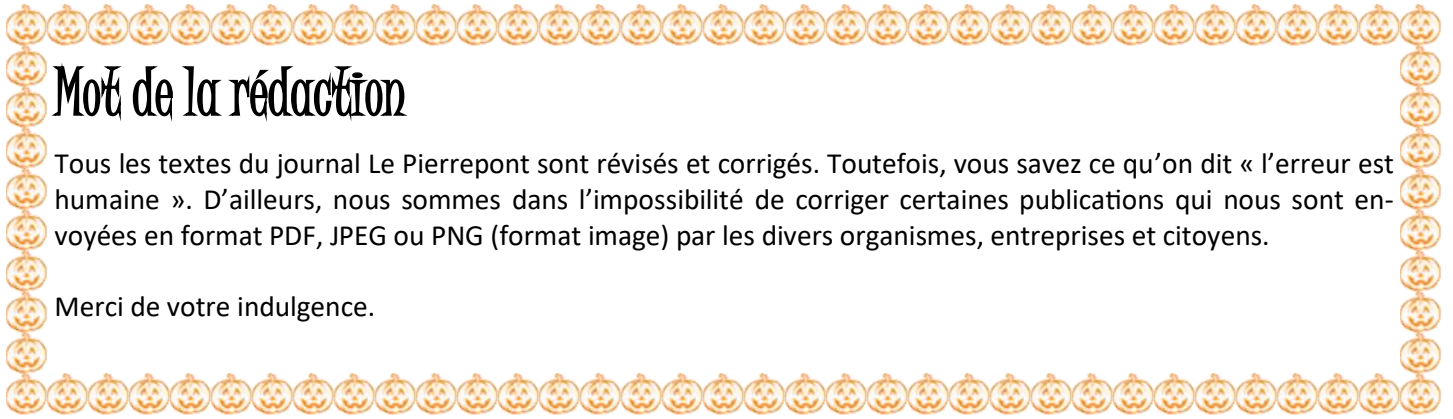


LE PIERREPONT

MUNICIPALITÉ DE PIERREVILLE - OCTOBRE 2023





Mot de la rédaction

Tous les textes du journal Le Pierrepont sont révisés et corrigés. Toutefois, vous savez ce qu'on dit « l'erreur est humaine ». D'ailleurs, nous sommes dans l'impossibilité de corriger certaines publications qui nous sont envoyées en format PDF, JPEG ou PNG (format image) par les divers organismes, entreprises et citoyens.

Merci de votre indulgence.

Mot du maire



Bonjour à vous toutes et tous,

L'automne est officiellement arrivé et c'est plutôt triste de voir nos aménagements paysagers disparaître sous les feuilles qui tombent en accéléré. Soyons quand même positifs car nous avons un bel automne avec une température encore agréable.

En fin de septembre, j'ai eu l'occasion de participer au Congrès annuel des Municipalités à Québec. Dès la première journée, j'ai pu constater à quel point cette rencontre est nécessaire pour discuter avec d'autres élus et officiers provenant des autres municipalités, apprendre et apprivoiser de nouveaux règlements gouvernementaux, mettre à profit des consultations juridiques et urbanistes gratuites pour résoudre des situations, parfois ambiguës, vécues localement.

Le Salon des Affaires, constitué de 170 kiosques, regroupait des exposants de différents domaines municipaux. Certains ateliers ont particulièrement attiré mon attention, dont la gestion des assemblées publiques, car on va se l'avouer, chez nous ce n'est pas toujours facile !

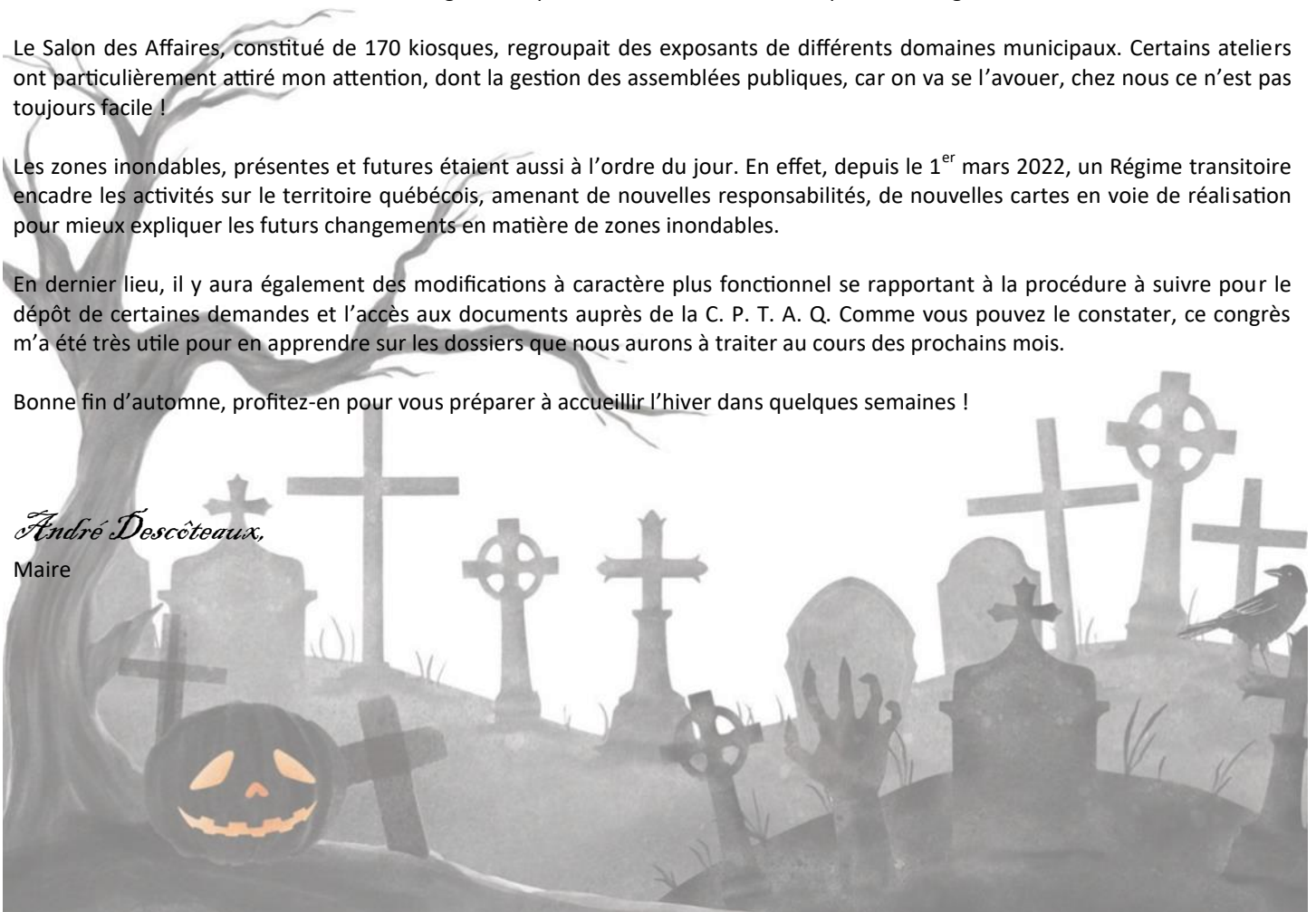
Les zones inondables, présentes et futures étaient aussi à l'ordre du jour. En effet, depuis le 1^{er} mars 2022, un Régime transitoire encadre les activités sur le territoire québécois, amenant de nouvelles responsabilités, de nouvelles cartes en voie de réalisation pour mieux expliquer les futurs changements en matière de zones inondables.

En dernier lieu, il y aura également des modifications à caractère plus fonctionnel se rapportant à la procédure à suivre pour le dépôt de certaines demandes et l'accès aux documents auprès de la C. P. T. A. Q. Comme vous pouvez le constater, ce congrès m'a été très utile pour en apprendre sur les dossiers que nous aurons à traiter au cours des prochains mois.

Bonne fin d'automne, profitez-en pour vous préparer à accueillir l'hiver dans quelques semaines !

André Descôteaux,

Maire



CONSEIL MUNICIPAL

André Descôteaux, Maireinfo@municipalitepierreville.qc.ca
Nathalie Traversy, Conseillère siège 1.....
Josée Bussière, Conseillère siège 2
Michel Bélisle, Conseiller siège 3.....
Jean Précourt, Conseiller siège 4.....
Marie-Pier Guévin-Michaud, Conseillère siège 5
Jonathan Gamelin, Conseiller siège 6.....

HORAIRE DU BUREAU MUNICIPAL

Lundi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h
Mardi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h
Mercredi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h
Jeudi 9 h à 12 h - 13 h 30 à 16 h
Vendredi 9 h à 12 h - Fermé en PM

PERSONNEL MUNICIPAL ET AUTRES RESPONSABLES

André Descôteaux, Maire 450 880-0697info@municipalitepierreville.qc.ca
Lyne Boisvert, Directrice générale et greffière-trésorière 450 568-2139 direction@municipalitepierreville.qc.ca
Paolla Beauchemin Dos Reis, Adjointe aux communications 450 568-2139 adjointe@municipalitepierreville.qc.ca
Isabelle Tougas, Comptabilité 450 568-2139 comptabilite@municipalitepierreville.qc.ca
Réception 450 568-2139 info@municipalitepierreville.qc.ca
Sylvain Bardier, Inspecteur municipal 450 880-0530 inspecteur@municipalitepierreville.qc.ca
Anne-Marie Désilets, Inspectrice en bâtiments et environnement 819 519-2997 poste 2223
Anne-Marie Désilets, Inspectrice en bâtiments et environnement am.desilets@mrcny.qc.ca
Pierre Hamel, DG Régie d'incendie Pierreville - St-François-du-Lac 450 568-2171
Pierre Hamel, DG Régie d'incendie Pierreville - St-François-du-Lac rips@cgocable.ca

BÂTIMENTS MUNICIPAUX ET ORGANISMES

Bureau municipal 450 568-2139
Garage municipal 450 568-2898
Bibliothèque 450 568-3500
Caserne de pompier 450 568-2171
Bureau de poste 450 568-2713
Centre communautaire/ Salle des 6/ Salle Renaud-Baril 450 568-2139
OMH de Pierreville
Maison des jeunes 450 568-5724
Centre d'action bénévole du lac Saint-Pierre 450 568-3198
Maison de la famille - Le Lien 450 568-1010
Club FADOQ 450 568-3670
Chevaliers de Colomb 450 568-2204
CALACS - La Passerelle 1 877 278-3353

URGENCE

Urgence voirie (cellulaire) 450 880-0530
Urgence aqueduc .. (cellulaire) 450 880-0530
Police (centrale)911
Police (poste) 819 293-4428
Service incendie911
Ambulance911
CLSC Lucien-Shooner 450 568-2712
Service Info-Santé811
Sécurité civile 1 866 776-8345

DEMANDE DE PERMIS

Toutes les demandes de permis doivent être effectuées **en remplissant le formulaire « demande de permis »** sur notre site web <https://pierreville.net/demande-de-permis/> et ensuite envoyé à l'inspectrice en bâtiments par courriel ou par fax, aux coordonnées ci-dessous :

Anne-Marie Désilets,
Inspectrice en bâtiments
Tél. : 1 877 666-2997 poste 2223
Fax : 819 519-5367
am.desilets@mrcny.qc.ca

**Pour toutes questions concernant les demandes de permis, veuillez communiquer par téléphone avec l'inspectrice en bâtiments.*

CALENDRIER 2023 DES SÉANCES DU CONSEIL

Mardi 14 novembre 2023 à 19h30

Mardi 12 décembre 2023 à 19h30

Changement d'heure

*Dans la nuit du 4 au 5 novembre 2023,
on recule l'heure.*



Plus exactement, le dimanche 5 novembre 2023 à 2h du matin, on recule d'une heure.

Jour du Souvenir

11 novembre 2023

Nos bureaux seront fermés
lundi le 13 novembre 2023.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ

du 23 décembre 2023

au 7 janvier 2024

De retour le 8 janvier 2024, à 9h.

Foyeuses Fêtes



TRANSPORT COLLECTIF EXPRESS DRUMMONDVILLE

VERS SAINT-LÉONARD- D'ASTON

PROMENADES
DRUMMONDVILLE | 6h50

ÉGLISE SAINTE-
PERPÉTUE | 7h15

ÉGLISE SAINT-
LÉONARD-D'ASTON | 7h30

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
819-293-6768

VERS DRUMMONDVILLE

ÉGLISE SAINT-
LÉONARD-D'ASTON | 17h15

ÉGLISE SAINTE-
PERPÉTUE | 17h30

PROMENADES
DRUMMONDVILLE | 17h55

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
819-293-6768

TRANSPORT COLLECTIF LIGNE 255

VERS DRUMMONDVILLE

ÉGLISE SAINT-
FRANÇOIS-DU-LAC | 9h30

ÉGLISE PIERREVILLE | 9h35

ÉGLISE SAINT-ELPHÈGE | 9h50

ÉGLISE SAINT-ZÉPHIRIN-
DE-COURVAL | 10h00

PROMENADES
DRUMMONDVILLE | 10h25

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
819-293-6768

VERS SAINT-FRANÇOIS-DU-LAC

PROMENADES
DRUMMONDVILLE | 13h15

ÉGLISE SAINT-ZÉPHIRIN-
DE-COURVAL | 13h40

ÉGLISE SAINT-ELPHÈGE | 13h50

ÉGLISE PIERREVILLE | 14h05

ÉGLISE SAINT-
FRANÇOIS-DU-LAC | 14h10

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
819-293-6768

ALLER
SIMPLE

1 \$

GRATUIT

60 ans et plus

Enfants de moins de 12 ans
accompagnés d'un adulte

Étudiants (sur présentation
de la carte étudiante)

LAISSEZ-PASSER
MENSUEL*

30 \$

Disponible auprès du conducteur

MOBILITÉ
NICOLET
YAMASKA
INITIATIVE DE



Les extraits suivants sont un résumé des procès-verbaux. Si des informations diffèrent, seules celles incluses dans les procès-verbaux officiels prévalent sur celles-ci. Pour les consulter, visiter notre site Internet au www.pierreville.net.

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 12 septembre 2023

À la suite des recommandations de la Fédération québécoise des Municipalités, le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Lyne Boisvert, à souscrire, au nom et pour la municipalité de Pierreville, à la prime d'assurance CYBERRISQUES au coût annuel de ± 575,00 \$ ainsi qu'à la prime de l'AVENANT C-21 au coût annuel de ± 1 500,00 \$, celles-ci entreront en vigueur du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

La protection antivirus du système informatique municipal arrivant à échéance le 21 septembre 2023, le Groupe Infoplus recommande d'opter pour l'antivirus Sophos Intercept avec EDR puisque celui-ci assure une plus grande fiabilité et de procéder à la 2^e sauvegarde en ligne des fichiers avec le logiciel de sauvegarde Datto car le logiciel actuel, Acronis, présente des défaillances. Le conseil municipal entérine ces recommandations au coût de 1 287,55 \$ taxes incluses pour l'antivirus Sophos Intercept avec EDR (contrat de 1 an) ainsi qu'un coût annuel de 1 310,72 \$ taxes incluses pour le changement du logiciel de sauvegarde vers Datto.

Le conseil autorise l'affectation de surplus accumulé au 31 décembre 2022 pour un total de 192 277,00 \$ représentant un total de 180 351,00 \$ pour le secteur Pierreville (*Égouts : 7 039,00 \$, Assainissement : 173 198,00 \$, Rue Maurault : 114,00 \$*) et une somme de 11 926,00 \$ pour le secteur Notre-Dame, aux *Eaux usées et Égouts*.

Les conseillers municipaux autorisent l'achat et le paiement de 691,31 \$ taxes incluses pour une chaise ergonomique CIERRA PETITE vendue par Buromax, plus adaptée à la morphologie de l'adjointe administrative, Mme Paolla Beauchemin Dos Reis.

L'autorisation d'arrêt des procédures judiciaires dans le dossier de la poursuite contre Excavation Tourigny et Services EXP INC. en lien avec le glissement de terrain de 2015, a été reportée à une date ultérieure.

Le conseil municipal approuve les dépenses de 493 547,66 \$ taxes incluses relatives aux travaux d'amélioration (réfection d'asphaltage de la rte de la Grande-Ligne et de la rue Ducharme) et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière de 14 491 \$ accordée dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) sera résiliée.

Afin d'éviter le conflit d'intérêt, le conseiller Jean Précourt se retire de l'assemblée.

Le conseil octroie le contrat de déneigement des trottoirs secteur Pierreville d'une durée de trois (3) ans soit 2023-2024, 2024-2025 et 2025-2026 à M. Yvon Gamelin pour la somme de 38 817,86 \$ taxes incluses conditionnellement à l'ajout sans frais supplémentaires du déneigement du trottoir à partir du FitGym situé au 87, rue Maurault jusqu'à la station-service Ultramar située au 112, rue Maurault.

Le conseiller Jean Précourt est de retour à son siège.

L'octroi de contrat aux *Entreprise Bryan Cloutier inc.* pour le remplacement d'un ponceau dans le rang Saint-Joseph est reporté à une date ultérieure.

Par la résolution 2023-09-333, le conseil municipal demande aux gouvernements du Québec et du Canada que dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale et provinciale soit conclue pour le renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028 ; d'augmenter les sommes disponibles aux municipalités et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe afin de couvrir l'augmentation des coûts ; de n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme ; de permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles ; de rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques ; de transmettre une copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, à la ministre des Affaires municipales du Québec, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, à la Fédération canadienne des municipalités ainsi que d'envoyer cette résolution à tous les membres de la FQM pour adoption et transmission aux intervenants concernés.

Le conseil autorise le raccordement du terrain vacant situé au 28, rue Daneau à l'aqueduc municipal et ce, selon la réglementation établie par la Municipalité. Tous les frais afférents selon le règlement 244-2023 seront payés par le propriétaire du 28, rue Daneau, M. Jonathan Boucher. Les travaux seront sous la supervision de l'inspecteur municipal, monsieur Sylvain Bardier.

Le conseil municipal autorise le 3^e versement d'un montant de 14 000,00 \$ à Métro Rouillard et Frères, tel qu'entériné par la résolution 2021-06-222.

Le conseil accorde un montant de 250 \$ pour le plan de visibilité « Donateur OR » en commandite pour le Gala Reconnaissance du Bas-Saint-François 2023. Des frais supplémentaires, tels que l'achat de billets, sont autorisés dans le cadre de l'acceptation de la candidature proposée par la Municipalité.

Par la résolution 2023-09-338, le conseil municipal demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser la demande de M. Yannick Dupuis-Piquet afin de lui permettre la transformation du bâtiment existant sur le lot 5 743 188 en une résidence.

Le conseil a autorisé les paiements suivants :

± 965,79 \$ taxes incluses, aux *Entreprises Bryan Cloutier inc.* pour le nettoyage de la décharge située près du 41, rue du Haut-de-la-Rivière et obstruée par des débris de souches, de bois et de béton emportés par la glissement de terrain du 13 juillet 2023 ;

± 8 429,10 \$ taxes incluses à M. Mario Gamelin pour la 2^e facture de fauchage des abords de routes ;

± 4 918,04 \$ taxes incluses à l'entreprise *SNC LAVALIN INC.* pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre des travaux de réfection des rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

± 14 751,29 \$ taxes incluses à *Stantec Experts-conseils Ltée* pour les services professionnels de surveillance lors des travaux pour le remplacement des conduites sur la rue Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

± 316,18 \$ taxes incluses à l'entreprise *Stantec Experts-conseils Ltée* pour les services professionnels de coordination d'intervenants dans le cadre de la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

± 357 078,01 \$ taxes incluses à *Excavation McBM* pour le Décompte progressif no 3 des travaux d'asphaltage et de remplacement des conduites d'égout pluvial, d'égout sanitaire et d'eau potable sous les rues Descheneaux et une partie de la rue Daneau ;

± 1 165,10 \$ taxes incluses à la firme *Techni-Consultant inc.* pour les services d'assistance professionnelle dans le cadre de la réparation future d'une conduite d'égout de la rue Tremblay ;

± 1 520,00 \$ taxes incluses pour payer les arbitres et juges de ligne du tournoi de soccer de Pierreville qui se déroulait du 23 au 27 août 2023 ;

± 6 925,00 \$ taxes incluses pour payer le personnel entraîneur, arbitre et juge de ligne pour la saison de soccer 2023 ;

± 22 244,96 \$ taxes incluses à *Paysagement Précourt inc.* pour les travaux d'aménagement paysager du parc Martel ;

± 2 770,90 \$ taxes incluses à *Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.* pour l'achat du banc Victorien no EP 1660-5 de 74 po avec dossier prévu par la résolution 2023-06-226.

EXTRAIT DE PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du 25 septembre 2023

Dans le cadre de formations continues obligatoires, le conseil municipal autorise madame Lyne Boisvert, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Pierreville, à participer à quatre (4) formations au coût de ± 546,82 \$ taxes incluses.

Le conseil municipal autorise la directrice générale, Mme Lyne Boisvert, à mettre fin aux procédures légales, soit la demande introductive d'instance et réclamation à l'endroit des *Services EXP inc.* et d'*Excavations Tourigny inc.*

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière 2023-2024-2025 2^e exercice

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Pierreville déposé le 15 septembre 2023 au bureau municipal du 26, rue Ally à Pierreville sera, pour 2024, en vigueur pour **sa deuxième année d'application**, et que toute personne peut en prendre connaissance à l'endroit indiqué ci-haut, durant les heures d'affaires, soit :

- Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h et le vendredi de 9 h à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de cette loi.

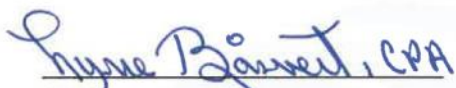
Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposé avant le 1^{er} mai 2024 ;
- Être déposé à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier :

FQM Évaluation
57, route Campagna, local 201
Saint-Henri (Québec) G0R 3E0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 97-15 de la MRC de Nicolet-Yamaska et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Pierreville, ce 25^e jour de septembre 2023.

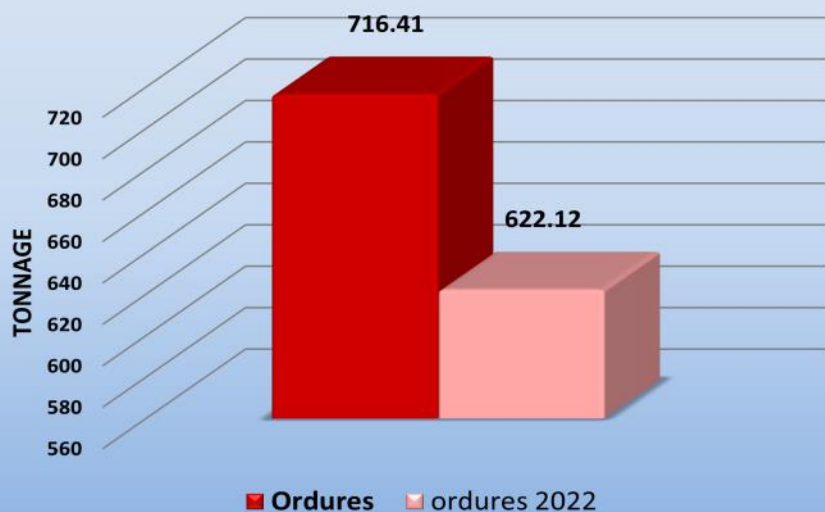


Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale et greffière-trésorière

SONDAGE - LE PIERREPONT

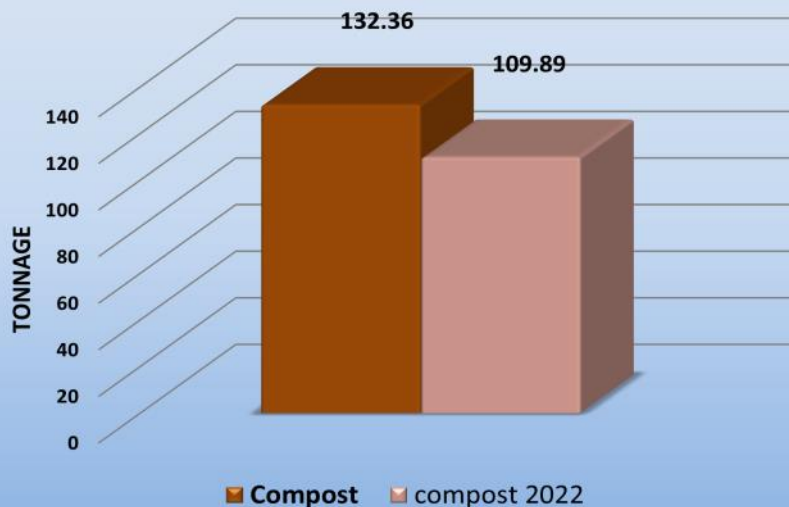
Quelle est votre catégorie d'âge ? <input type="checkbox"/> 18-24 ans <input type="checkbox"/> 25-34 ans <input type="checkbox"/> 35-49 ans <input type="checkbox"/> 50 ans et plus	Êtes-vous satisfait de la périodicité de parution ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si "Non", quelle périodicité de parution désirez-vous ? <input type="checkbox"/> Mensuelle <input type="checkbox"/> Bimensuelle (2 mois) <input type="checkbox"/> Trimestrielle (3 mois)
Lisez-vous le journal municipal reçu par la poste ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Occasionnellement	Saviez-vous que le journal municipal est disponible sur le site Internet de la Municipalité ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Seriez-vous "Pour" ou "Contre" un journal électronique seulement ? <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre
Si "Oui", dans quelle proportion lisez-vous le journal ? <input type="checkbox"/> En entier <input type="checkbox"/> Je le survol <input type="checkbox"/> Les gros titres seulement <input type="checkbox"/> Les sujets qui m'intéressent seulement	Seriez-vous "Pour" ou "Contre" que le journal papier soit disponible à des endroits stratégiques uniquement ? <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre Si vous êtes "Pour", à quel endroit désirez-vous que le journal soit disponible ? _____ _____ _____
Depuis la création du journal Le Pierrepont, en 2006, êtes-vous satisfait de son contenu, le trouvez-vous pertinent ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non Si vous avez coché "Non", expliquez-nous pourquoi ? _____ _____ _____	
Quel moyen de communication utilisez-vous pour trouver l'information ou la précision que vous cherchez ? <input type="checkbox"/> Appel téléphonique au bureau municipal <input type="checkbox"/> Site Internet <input type="checkbox"/> Page Facebook <input type="checkbox"/> L'infolettre <input type="checkbox"/> Autres <input type="checkbox"/> Journal municipal	Quels sujets vous intéressent ? <input type="checkbox"/> Loisirs <input type="checkbox"/> Activités/ Évènements <input type="checkbox"/> Santé <input type="checkbox"/> Urbanisme <input type="checkbox"/> Procès-verbal <input type="checkbox"/> Actualités <input type="checkbox"/> Environnement <input type="checkbox"/> Clubs et organismes communautaires
Êtes-vous "Pour" ou "Contre" un journal imprimé en noir et blanc ? <input type="checkbox"/> Pour <input type="checkbox"/> Contre Si vous êtes "Contre", selon vous quel est le budget annuel que la Municipalité devrait consacrer à l'impression couleur du journal municipal ? <input type="checkbox"/> 5 000 \$ à 7 000 \$ <input type="checkbox"/> 7 000 \$ à 9 000 \$ <input type="checkbox"/> Moins de 10 000 \$ <input type="checkbox"/> Aucune importance	
Commentaires : _____ _____ _____	
Pour répondre au sondage en ligne : La date limite pour répondre au sondage est le 1 ^{er} décembre 2023. Veuillez le retourner par la poste, par courriel ou en personne au bureau municipal : 26, rue Ally, Pierreville (Québec) J0G 1J0 ou adjointe@municipalitepierreville.qc.ca	

Tableau comparatif 2022-2023 Déchets - Cumulatif au mois d'août



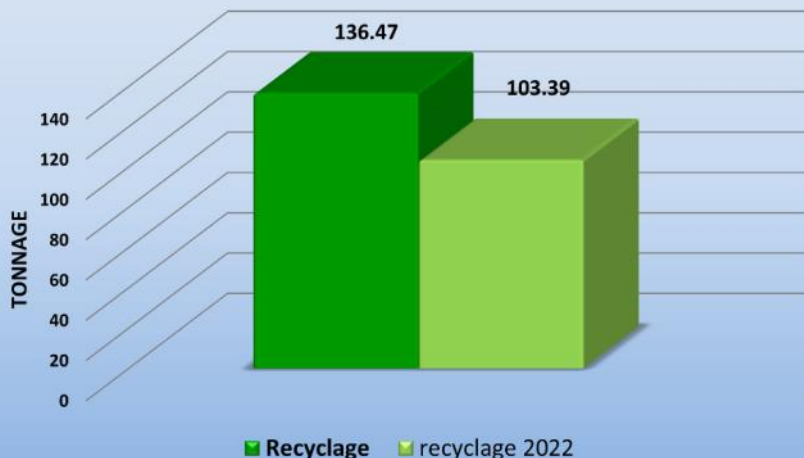
Comme le démontre le tableau, nous devons encore faire un effort collectif afin de diminuer notre production de déchets. En effet, jusqu'à ce jour, nous avons produit 94,29 tonnes de déchets de plus qu'en 2022.

Tableau comparatif 2022-2023 Compost - Cumulatif au mois d'août



Vous pouvez être fier, car la Municipalité a produit 22,47 tonnes de compost de plus qu'à pareille date en 2022.

Tableau comparatif 2022-2023 Récupération - Cumulatif au mois de septembre



Félicitation à tous !
33,08 tonnes de recyclage de plus qu'à pareille date en 2022.

OCTOBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

NOVEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

DÉCEMBRE						
Dim	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Sam
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24/31	25	26	27	28	29	30

Collecte des déchets (bac noir)
LES JEUDIS aux 2 semaines



Collecte du compost (bac brun)
LES MARDIS Toutes les semaines
de mai à la mi-novembre, ainsi que les 11 et 25 avril



✘ Gros rebuts: 11 mai - 6 juillet - 26 octobre 2023

Tout ce qu'il y aura dans des remorques ou trailers ne sera pas ramassé. Doit être au sol. La quantité maximale ramassée est de 6'x 6'.

☐ Collecte de conteneurs (métal) en déchets les LUNDIS Toutes les semaines
sauf le 25 décembre (férié) remis au 26 décembre

Collecte du recyclage (bac vert)
LES MERCREDIS aux 2 semaines

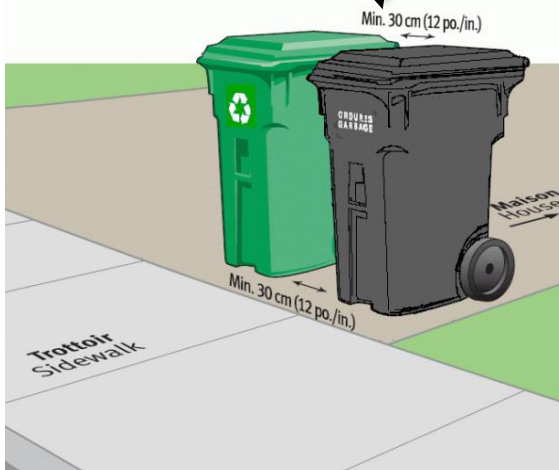


🍁 Collecte de feuilles : 14 novembre

!!! IMPORTANT !!!

Si vous possédez plus d'un bac à déchets, ceux-ci doivent obligatoirement être identifiés pour être ramassés.

Pour faire identifier vos bacs, veuillez communiquer avec la municipalité.



LE BAC VERT



Matières recyclables

Papier et carton

- Journaux, circulaires et catalogues
- Courrier et papier de bureau
- Sacs de papier
- Boîtes de savon et de céréales
- Jus surgelés
- Cartons de lait ou de jus de type Tetra pak



Plastiques

- Tous les contenants rigides portant le logo de recyclage avec les chiffres 1, 2, 3, 4, 5 et 7
- Contenants de lait, yogourt, jus, vinaigre, moutarde et ketchup
- Sacs d'épicerie, magasin, pain et publisac
- Emballage de papier hygiénique
- Pellicules plastique compressés en boule



Autres

- Métal : boîtes de conserve, canettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium
- Verre : bouteilles de vin, d'alcool, de boisson gazeuse et tout contenant en verre

LE BAC NOIR



Déchets

- Papier : ciré, cellophane, carbone, buvard
- Mouchoirs souillés
- Viande crue
- Sacs de croustilles
- Cartons et papiers plastifiés
- Couches et serviettes hygiéniques
- Vaisselle et céramique
- Vitre et miroir
- Contenants sous pression
- Contenants de solvant
- Verres à boire jetables
- Styromousse
- Toiles de piscine
- Contenants d'huile à moteur
- Boyaux d'arrosage
- Tapis
- Sacs de céréales et de biscuits
- Emballage de viande
- Toute matière n'allant pas dans les bacs vert et brun



LE BAC BRUN



Matières organiques

Résidus verts

- Herbe et feuilles
- Résidus de jardin, plantes et fleurs
- Mauvaises herbes
- Terre noire
- Gazon
- Copeaux, sciure de bois et petites branches
- Résidus de taille de haies
- Aiguilles de conifères



Résidus alimentaires

- Œufs
- Pâtes alimentaires
- Produits laitiers, fromage
- Pain et céréales
- Résidus de fruits et légumes
- Résidus de pâtisserie
- Résidus de viande cuite, poisson cuit, os
- Écales de noix
- Aliments périmés sans emballage
- Coquilles d'œufs (modéré)



Autres

- Papier essuie-mains et serviettes de table
- Papiers et cartons souillés par des matières alimentaires
- Filtres à café et café moulu
- Sachets de thé
- Poussière (modéré)
- Cheveux (modéré)



Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François



Matières Recyclables

Plastique (contenants)

Quoi ?

Contenants de plastique rigide tels : lait, vinaigre, jus, ketchup, margarine, eau, shampoing, eau de javel, savon liquide

Les contenants de plastique doivent être identifiés d'un chiffre  inscrit à l'intérieur d'un triangle situé habituellement sous le contenant

Comment ?

- Bien nettoyer les contenants
- Retirer les bouchons et les couvercles
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

Plastique (pellicule)

Quoi ?

- Sac d'épicerie
- Sac de magasin
- Sac à pain
- Emballage de papier hygiénique et essuie-tout
- Sac de nettoyage à sec
- Sac d'aliments congelés ou en vrac

Comment ?

- Les sacs doivent être propres et vides
- Accumuler vos sacs, les déposer dans un sac et bien le nouer de manière à en faire une boule

Papier et carton

Quoi ?

- Journal, circulaire
- Courrier, catalogue, revue
- Papier d'imprimante, télécopieur
- Bottin téléphonique
- Sac d'épicerie en papier
- Boîte d'oeufs en carton
- Boîte de savon
- Boîte de céréales
- Carton de lait ou de jus type " Tetra Pak "

Comment ?

- Doit être propre : non souillé par des aliments ou autres produits
- Jeter les papiers cirés des boîtes de céréales
- Défaire les boîtes
- Ne pas remettre les journaux et dépliants dans le publisac
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert.

verre (coloré ou transparent)

Quoi ?

- Bouteille : vin, alcool
- Bouteille de boisson gazeuse
- Pot de toutes sortes

Comment ?

- Bien nettoyer les contenants
- Retirer les bouchons et les couvercles
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert

Métal

Quoi ?

- Boîte de conserve
- Canette d'aluminium
- Assiette, papier d'aluminium

Comment ?


- Bien nettoyer les boîtes de conserve
- Rabattre les couvercles à l'intérieur
- Placer chaque matière séparément dans le bac vert





Matières Non-Recyclables

Plastique (contenants)

- Verre à boire
- Verre et contenant en styromousse
- Briquet, rasoir jetable, jouet
- Toile de piscine, rideau de douche, boyau d'arrosage
- Tout contenant qui est identifié d'un chiffre 
- Tout contenant non identifié d'un chiffre à l'intérieur d'un triangle

Plastique (pellicule)

- Sac de croustilles
- Emballage de tablette de chocolat
- Sac d'emballage de viande et fromage
- Sac contaminé par des matières grasses
- Sac de céréales et de biscuits
- Pellicule extensible de type "saran"

Papier et carton

- Papier mouchoir, essuie-tout, serviette de table, couche
- Papier ciré, cellophane, carbone, buvard, plastifié
- Boîte à pizza souillée
- Carton plastifié
- Bois

verre

(coloré ou transparent)

- Vaisselle, céramique, pyrex, miroir, vitre, poterie, néon, ampoule électrique, porcelaine, cristal

Métal

- Contenant sous pression : bombe aérosol, bonbonne de propane
- Pile



5 Trucs ANTI-GASPILLAGE

Le coin « Mangez-moi vite! »

Réservez un espace comme un tiroir, une tablette ou un récipient dans lequel vous y mettez tous les aliments et produits comestibles qui doivent être consommés rapidement. Assurez-vous que le coin « Mangez-moi vite! » soit bien visible, à porté de main, et non pas caché dans le fond de votre frigo. Personnalisez-le et rendez-le attrayant s'il le faut. **N'hésitez pas à en faire de même avec vos garde-mangers !**

Dans un frigo bien rangé, tout se mange

En effet, vous avez moins de risque d'oublier de finir votre bon pot de salsa avec vos croustillantes nachos si ceux-ci sont rangés aux bons endroits et dans le bon ordre. Vous pouvez profiter du spécial monstre sur les pots de salsa à l'épicerie sans toutefois mettre les nouveaux pots devant celui déjà entamé. Le même principe est valable pour les aliments que contient votre cuisine! De plus, saviez-vous que chaque type d'aliment a sa place spécifique dans votre frigo? Eh bien oui! De façon générale, les condiments vont dans la porte, les fruits et légumes dans leurs bac (habituellement dans le bas du frigo), les produits laitiers sur les tablettes du centre (ou dans le haut de la porte pour certains) et tout ce qui doit rester le plus froid possible va dans le haut de votre frigo.

Comptoir « RÉSERVÉ » aux fruits et légumes climactériques

Je suis certaine que tout comme moi, vous n'aviez jamais entendu le terme *climactérique* auparavant et vous vous demandez ce que ça veut dire. Pour faire simple, les fruits et légumes *climactériques* sont ceux qui continuent à mûrir après leur récolte comme par exemple: les bananes, les tomates, les avocats, etc. Ainsi, les fruits et légumes non-climactériques tels que le concombre, le poivron, les agrumes, les fruits des champs (fraise, mûres, framboise, bleuet, cerise), les courges et j'en passe, ne mûrissent plus après avoir été récoltés.

Réservez votre comptoir pour les fruits et légumes climactériques car ceux-ci n'aiment pas le froid et certains d'entre eux produisent un gaz qui fait pourrir les aliments non-climatériques ou déjà mûrs qui sont à leur côté. De plus, en cherchant sur *Internet*, vous trouverez plusieurs sites web offrant une foule de trucs pour conserver vos fruits et légumes. Sinon, référez-vous au personnel des nombreuses fermes maraîchères de la région ! Je suis persuadée qu'ils vous conseilleront avec grand plaisir.

Les contenants de conservation pour aliments « GARDE-FRAÎCHEUR »

Loin de moi l'idée de faire la promotion d'une marque ou d'un produit en particulier, mais puisque je les utilise personnellement, les fameux plats de conservation « *Tupperware* » fonctionnent. Oui, malheureusement, ces types de contenants sont assez coûteux, mais vous regagnerez votre argent en gardant vos aliments frais plus longtemps et en gaspillant moins. N'hésitez pas à fouiller sur *Internet* et en magasin pour trouver et comparer les différentes gammes de contenants de conservation, il en existe plusieurs autres que « *Tupperware* » qui sont certainement aussi bons.

Presque tout se congèle !

C'est vrai, la congélation est très pratique et efficace pour éviter le gaspillage et gagner du temps en cuisine. Il faut toutefois vous assurer de le faire avec des contenants spécialement conçus pour la congélation. De nos jours, il y a une grande variété de contenants hermétiques pour la congélation de différents formats, disponibles à bon prix sur le marché. Vous avez même l'option de l'emballage sous vide, qui permet de conserver les aliments de manière plus saine et plus longtemps. Tout comme pour les contenants, il existe plusieurs types de scelleuse alimentaire sous vide sur le marché. À vous de les comparer pour trouver celle qui vous convient le mieux!

Faites toutefois attention ! La congélation est déconseillée pour certains aliments : les œufs, les fromages frais, à pâte molle et riches en eau, les légumes tubercules crus (pomme de terre, panais, etc.) ainsi que les fruits et légumes riches en eau et en fibre. Vous devez aussi connaître la durée de conservation au congélateur des différents aliments :

- Fruits et légumes, 1 an ;
- Viande, 2 à 3 mois sauf pour les grosses pièces comme un poulet entier c'est 1 an ;
- Les restants et plats préparés, 6 mois ;
- Les muffins et autres collations du genre, 3 mois.

Consultez le [thermoguide](#) du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec pour connaître la durée de conservation d'un aliment en particulier.

Le compostage hivernal

Chers lecteurs et lectrices, je suis ravie de vous partager ce message provenant d'une citoyenne, qui désire rester anonyme :

J'aimerais faire penser que la collecte du bac de compost se termine bientôt. Mais qu'il est facile et possible de continuer à remplir le bac pendant la saison froide. Si nous utilisons déjà le bac pour nos résidus de cuisine et de jardin pendant la belle saison, nous pouvons conserver cette bonne habitude et réduire ainsi le volume de notre bac noir à déchets. Peut-être faire cette suggestion dans le journal municipal.

Il suffit de mettre du papier journal, 3-4 circulaires feront l'affaire, dans le fond du bac brun. Je le fais depuis plusieurs hivers et je peux y mettre tous les restes de la cuisine des mois de l'hiver, sans problème, sans que le bac déborde. En y déposant nos restes compostables, il n'y aura aucune odeur à cause du froid, le seul inconvénient, est que le bac sera plus lourd (une seule fois) lors de la reprise de collecte en avril ...

Continuons notre bonne habitude, compostons même en hiver !



Voici ma méthode pour le mini-bac brun pour composter facilement sans laver chaque fois le petit bac. Si ça peut aider à rendre la tâche plus facile, le papier journal est compostable.



Qu'est-ce qu'un AVC ?

L'AVC se produit lorsque le flux sanguin du cerveau est interrompu en raison d'un obstacle. L'interruption du flux sanguin cause alors des dommages irréversibles aux cellules cérébrales. La gravité des séquelles **laissées** à la suite d'un AVC dépendent de la partie du cerveau touchée, de l'étendue des dommages causés et de la vitesse de réaction à l'apparition des signes de l'AVC.



En effet, la prise en charge rapide de l'AVC est primordiale afin d'augmenter les chances de survie et de rétablissement des **patients**. La plupart des traitements qui réduisent les séquelles d'un AVC doivent être administrés dans les heures suivant l'apparition des symptômes pour être efficaces.

Apprenez les signes de l'AVC

Visage Est-il affaissé?

Incapacité Pouvez-vous lever les deux bras normalement?

Trouble de la parole Trouble de prononciation?

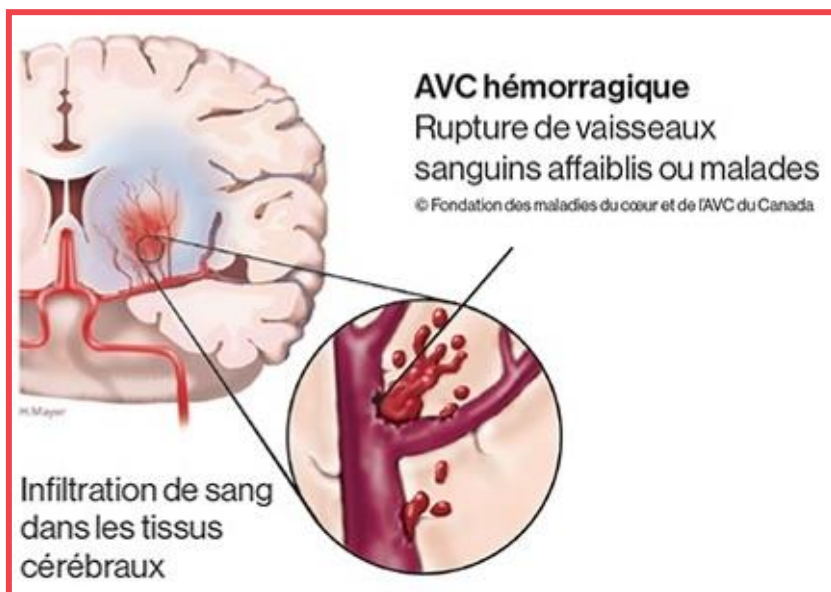
Extrême urgence Composez le 9-1-1.

Agissez **VITE**. La prise en charge de l'AVC débute avec le 9-1-1.

L'AVC hémorragique

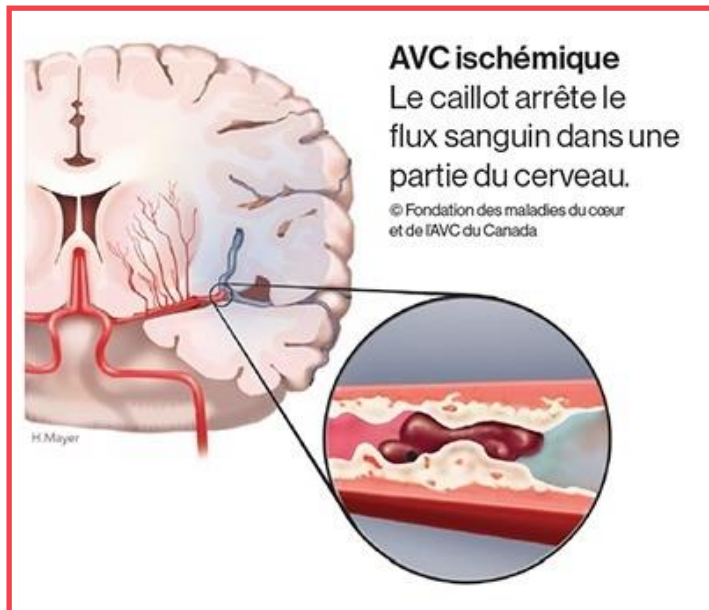
c'est lorsqu'une artère du cerveau se rompt, causant ainsi un saignement dans les tissus cérébraux et par le fait même, une interruption du flux sanguin pouvant à son tour causer des lésions cérébrales.

L'hypertension artérielle est une cause fréquente de l'AVC hémorragique, car elle fragilise les artères au fil du temps, créant ainsi des anévrismes à risque de rupture.



L'AVC ischémique

survient lorsqu'un vaisseau sanguin du cerveau est bloqué par un caillot de sang. Il arrive aussi qu'une plaque de lipides et de globules sanguins se forme à l'intérieur d'un vaisseau ou d'une artère. Au fil du temps, cette plaque s'épaissit, diminuant ainsi le flux sanguin jusqu'à l'occlusion totale. Dans certains cas, les caillots se forme dans un vaisseau d'une autre partie du corps et se déplace jusqu'au cerveau.

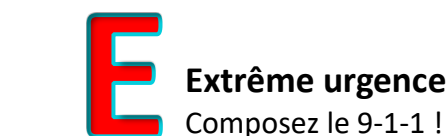
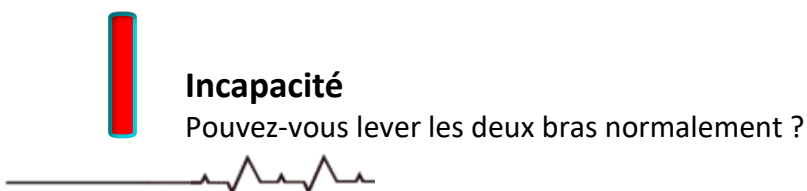


L'accident ischémique transitoire (AIT)

survient lorsqu'une artère est TEMPORAIREMENT bloquée par un caillot. Autrement dit, les symptômes de l'AIT, ou mini-AVC, ne perdurent pas et disparaissent complètement dans les 24 heures qui suivent. Malgré la disparition rapide des symptômes, l'AIT reste une urgence médicale, car elle peut être un signe précurseur d'un AVC. Contactez rapidement le 9-1-1 ou **le 450 568-3330/ 450 568-2305 pour le service ambulancier du Bas-Saint-François.**

Si vous présentez toujours des symptômes après 24 heures, c'est qu'il s'agit d'un AVC. Contactez rapidement le 9-1-1 ou **le 450 568-3330/ 450 568-2305 pour le service ambulancier du Bas-Saint-François.**

Les symptômes d'un AIT sont les mêmes que pour l'AVC !



SAVIEZ-VOUS QUE ?

Au Canada, 9 personnes sur 10 présentent au moins un facteur de risque de maladie cardiovasculaire ou d'AVC.

Environ 80% des maladies cardiovasculaires et des AVC peuvent être évités en ayant des saines habitudes de vie.



MILLES MERQUIS AUX PERSONNES PROCHES AIDANTES

VOTRE ASSOCIATION
819-606-0076

Dans le cadre de la Semaine nationale des proches aidants (5 au 11 novembre 2023), l'Association des personnes proches aidantes tient à remercier personnellement toutes les personnes proches aidantes pour leur don de soi et l'immense contribution à notre société.

De par leur dévouement, elles ajoutent de la douceur et de l'humanité dans la vie de plusieurs personnes.

Merci !

Site web : www.prochesaidantsbny.ca



Le **TDL** est un trouble neurologique qui est présent dès la naissance, qui affecte la communication et se manifeste par des difficultés importantes de langage qui affecte autant la compréhension que l'expression selon son niveau de sévérité. C'est un handicap invisible considéré comme étant une déficience physique qui touche 7 % de la population. Au Québec, cela représente tout près de 620 000 personnes. La multiplicité des manifestations et la complexité de leur évaluation expliquent en partie l'intérêt des professionnels des communautés scientifiques et cliniques qui œuvrent auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Depuis 1986, le **Regroupement TDL Québec**, anciennement nommé Regroupement Langage Québec, veille à favoriser une meilleure connaissance du trouble développemental du langage (**TDL**). Notre mission est de faire connaître le **TDL** et aider les personnes ayant ce trouble ainsi que leur famille. Nous sommes dédiés à la défense des droits des personnes présentant un **TDL**. Pour ce faire, nous mettons en place des services d'aide et développons des outils afin de pouvoir :

- Informer et sensibiliser la population ;
- Défendre les droits des personnes ;
- Favoriser l'insertion en milieu de travail ;
- Diffuser les résultats et outils de la recherche.

Qu'est-ce que le **TDL** ?

Le trouble développemental du langage, anciennement appelé trouble primaire du langage ou dysphasie, se manifeste par des difficultés importantes de langage. Il peut ainsi affecter diverses composantes du langage, et ce, de manière variable : *phonologie, morphosyntaxe, sémantique, vocabulaire, pragmatique / cognition sociale et discours*. Ces difficultés ont un impact significatif sur le fonctionnement de la personne. Il faut aussi noter que les atteintes langagières observées doivent être suffisamment importantes pour occasionner des impacts fonctionnels sur les relations sociales, les apprentissages et la réussite éducative. Le **TDL** est un trouble neurologique qui est présent à la naissance et persistant tout au long de la vie. Les manifestations seront donc encore présentes à l'adolescence et à l'âge adulte mais pourront toutefois être différentes de celles observées chez le jeune enfant et l'enfant d'âge scolaire.

En effet, le langage continue d'évoluer, même si l'écart avec les pairs du même âge demeure présent. Par ailleurs, les impacts fonctionnels du **TDL** demeurent également présents à l'adolescence et à l'âge adulte. Puisque les jeunes sont exposés à des demandes toujours plus complexes dans leur environnement, ils feront face à de nombreux défis. Toutefois, avec plusieurs années d'accompagnement et de soutien aux apprentissages, les adolescents et les adultes vivant avec un **TDL** en viennent à utiliser diverses stratégies très efficaces pour prendre leur place dans la société. Conscients de leur différence, ils apprennent à en parler aux autres et identifient leurs forces et les particularités qui les distinguent positivement.

Si votre enfant présente un trouble développemental du langage, voici quelques organismes auxquels vous pouvez vous référer:

Office des personnes handicapées du Québec - www.ophq.gouv.qc.ca

Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec - www.ooaq.qc.ca

Regroupement TDL Québec (pourra vous référer à l'Association de votre région) - www.regroupermenttdl.ca

L'hiver, c'est malade!

Pour en profiter pleinement,
mieux vaut se faire
vacciner maintenant.

Grippe • COVID-19
Infections à pneumocoque

PIERREVILLE

Adresse: 44, Rue Maurault
Local: Centre Communautaire
Date: Vendredi 15 décembre
Heures: 10h30-12h 13h-16h30

SANS RENDEZ-VOUS



Votre 
gouvernement

Québec 

Le 3 octobre dernier avait lieu notre AGA. Deux membres du conseil d'administration terminaient leur contrat de deux ans. Nous tenons à remercier chaleureusement Nicole et Karine pour tout ce qu'elles ont apporté au sein de l'organisme. **Merci pour votre implication!**



Nous souhaitons la bienvenue à nos deux nouveaux membres : Brigitte et Molie. Votre implication au CPSC Le Cercle fera toute la différence dans la communauté!

Voici les membres du conseil d'administration pour l'année 2023-2024 (de gauche à droite) : Denys Guévin, David Guévin, Francine Baril, Michel Racine, Brigitte Richard, Ariane Charpentier et Molie Jutras.



Dans les prochaines semaines, nous serons occupés à organiser notre 4e participation à la Guignolée Dr Julien.

Pour faire un don au CPSC Le Cercle, c'est par ici : www.cpslecercle.com

Merci de nous aider à faire briller la mission du CPSC Le Cercle qui est d'accompagner l'enfant et sa famille à se développer à leur plein potentiel dans le respect de leurs droits.

L'équipe du CPSC Le Cercle

Pour nous joindre: 819-937-2051

administration@cpslecercle.com

Suivez notre page Facebook: CPS Le Cercle



CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DU LAC SAINT-PIERRE

DÎNER COMMUNAUTAIRE

– Mercredi 8 novembre 2023 –

Salle du Centre communautaire de Baie-du-Febvre
288 rue Principale, Baie du Febvre, QC J0G 1A0

**SUJET : Outils simples afin de maintenir une bonne
santé mentale**

**CONFÉRENCIÈRE : Sylvie Lemay, intervenante
à La Traverse du Sentier**

Coût : 12 \$

Accueil : 11 h 45

Dîner : 12 h

Conférence : 13 h 30

En réservant votre place, vous vous engagez à payer votre billet même si vous êtes absent.

**Inscrivez-vous avant le 1 novembre:
450 568-3198 poste 101**



Comptoir ALIMENTAIRE

Dates des comptoirs

11 juillet

3 octobre

22 août

17 octobre

5 septembre

31 octobre

19 septembre

Veuillez prendre note
que nous serons fermés
pour les vacances du 24
juillet au 18 août 2023.



- Inscription obligatoire la veille du comptoir jusqu'à 14h

1245-4, rte Marie-Victorin, Odanak

450 568-3198, poste 103



Spectacle Bénéfice

*Mettant en vedette
Andréa Martin
et ses invités surprises*



*Le 10 décembre 2023, 14h
À l'Église de Bécancour
3025, avenue Nicolas-Perrot*

**POUR RÉSERVER VOS BILLETS
819-294-9292 POSTE 1**




La Chrysalide
m. h. c. s. m.
centre de crise 24/7



Salon artisanal de Noël 2023

Cercle de Fermières

Saint-François-du-Lac

**Le 26 novembre prochain,
de 10h30 à 16h, au sous-sol de
l'église Saint-Pie-de-Guire.**

**JUSTE BESOIN D'ÉCOUTE,
MERCII!**



lignedecoute.ca

BESOIN DE PARLER ?

Gens de la MRC Nicolet-Yamaska,
la ligne Tel-Écoute est là pour vous,
tous les jours de 9h à 22h



TEL-ÉCOUTE

**819 376-4242
1 888 376-4241**

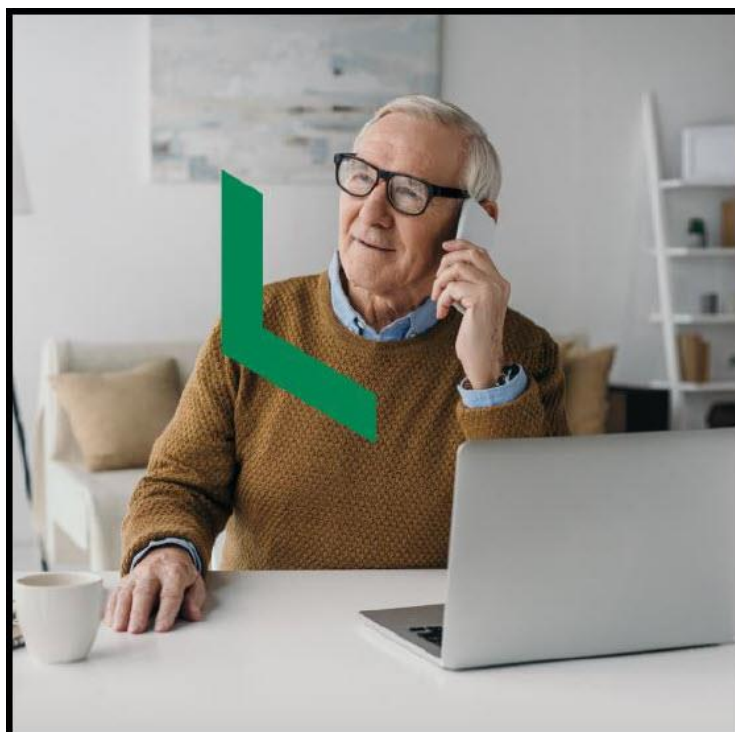
**Pour une écoute bienveillante,
confidentielle et anonyme.**



DÉJEUNER LITTÉRAIRE

tous les 2^e lundis du mois
à **9H30** au restaurant **COMME CHEZ SOI**

Info: Chantal Bellamy 450-568-3500



INVITATION – CONFÉRENCE Reconnaître/prévenir la fraude et l'exploitation financière

Mercredi 1^{er} novembre 2023 à 13h30
au Hangar d'Elzéar

259, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1G2

En collaboration avec le Centre d'action
bénévole de Nicolet. Infos : 819 293-4841

 **Desjardins**

COURS DE BRIDGE

(SOUS RÉSERVE D'INSCRIPTIONS SUFFISANTES)

POUR PLUS
D'INFORMATIONS,
CONTACTEZ
DENIS ROBERGE
450 568-3410



Caisse scolaire
L'argent,
ça s'apprend




**Accompagnez votre enfant
dans son apprentissage
de l'épargne**

Tous les enfants d'âge primaire
peuvent participer.
Inscription sur caissescolaire.com












Caisse de Nicolet 819 293-8570





novembre 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
			1 	2	3	4
5	6	7 	8	9 	10	11
12	13 	14  	15 	16	17	18
19	20	21	22	23 	24	25
26	27	28	29 	30		


décembre 2023


DIM.	LUN.	MAR.	MER.	JEU.	VEN.	SAM.
					1	2
3	4	5	6	7 	8	9
10	11	12 	13 	14	15	16
17	18	19	20	21 	22	23 
24 	25 	26 	27  	28 	29 	30 
31 	1 Janvier 	2 	3 	4 	5 	6 


 Recyclage (poubelle verte ou bleue)


 Déchets (poubelle noire)

 Compost (poubelle brune)

 Collecte des encombrants

 Séance du conseil

 Collecte de feuilles (sacs de papier seulement)

 Bureau municipal fermé